



## MAÎTRISE DU RISQUE LEGIONELLA

La famille des légionelles se compose de plus de 50 espèces différentes dont la bactérie *Legionella pneumophila*, impliquée principalement dans les cas de **Légionellose**. Le mode de contamination est l'inhalation d'aérosols contaminés qui peut être suivi d'une infection respiratoire grave. Les légionelles sont trouvées naturellement dans les eaux et les sols humides.

Phytocontrol bénéficie de l'agrément du **Ministère de la Santé** pour le contrôle sanitaire des eaux. Le laboratoire est en mesure de réaliser sous accréditation **COFRAC** le prélèvement et l'analyse de *Legionella*.

### Nos prestations



#### Prélèvement

Accrédité sur le  
référentiel FD T90-522



#### Analyses

PCR  
Recherche et dénombrement par  
méthode de référence NFT90-431

### Accompagnement



- Plan d'échantillonnage
- Rapport d'alerte si positif dès 5 jours
- Gestion de crise



Réactivité



Proximité

Le Laboratoire est accrédité COFRAC et agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire des eaux.

# Nos solutions logistiques



- ▶ Réseau d'agences régionales
- ▶ Équipe de techniciens-préleveurs dédiés, formés et habilités
- ▶ Véhicules tri-températures conformes à la norme NF X15-140
- ▶ Maîtrise de la chaîne du froid
- ▶ Sécurisation des échantillons



Ne pas jeter sur la voie publique

## Vous êtes

## Types d'installation

## Règlementation

### Etablissements Recevant du Public

Hôtels, Campings, Etablissements sociaux et médico-sociaux, Etablissements pénitentiaires...

### Collectivités territoriales

Etablissements de santé

**Production, stockage, et distribution d'Eaux Chaudes Sanitaires (ECS)**

**Arrêté du 1er février 2010**  
Fréquence minimale d'analyse :  
1 fois par an

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

**Systèmes de climatisation Tours aéroréfrigérantes (TAR)**

**Arrêté du 14 décembre 2013**  
Fréquence minimale de prélèvement et d'analyse :  
1 fois par mois

**GMS**  
Restauration, Hôtels  
Collectivités territoriales

**Brumisateurs**

**Arrêté du 7 août 2017**  
Fréquence minimale d'analyse :  
2 fois par an

Notre «PLUS»

## Veille réglementaire

Notre équipe vous accompagne pour toutes vos questions techniques et réglementaires.

Retrouvez-nous sur

[www.phytocontrol.com](http://www.phytocontrol.com)



Adresse d'envoi des échantillons :

**Laboratoire Phytocontrol 2**

Parc Scientifique Georges Besse - 70 allée Graham Bell - 30035 Nîmes  
Tél. +33 (0)4 34 14 70 00 - [contact@phytocontrol.com](mailto:contact@phytocontrol.com)

